

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2022 A VINGT HEURES TRENTE**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Etaient présents :

ADOUE Jérôme ; ARIOLI Nicole ; BON Yves ; BOUBÉE Alain, CADEAC Hélène;
CAUBET Fabienne; CUTAYAR Elisabeth ; DESSACS Denis ; DUTREY Myriam ; GEORG
Béatrice;GESTAS Marion ; LARRIEU Aloïs; MOUGEAT Alain ; PERISSAS
Mélanie ; ZANIN Marc.

Etaient absents et excusés :

BORIES Stéphane ; BOSC hervé ;
LANASPEZE Julien ; NAVARRE Brigitte

Date de la convocation : 02/11/2022

QUORUM ATTEINT

Président : Alain Boubee

Secrétaire désignée : Fabienne CAUBET

Le procès-verbal du 14 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité

**Monsieur le Maire demande à ce que les points de débat prévus à l'ordre du jour
aboutissent à des délibérations**

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité .

Points à l'ordre du jour

**Point N°1 : Aménagement urbain et paysager centre-bourg-modalités de concertation
subventions**

Point N°2 : Personnel contrat de projet – reajustement des conditions de recrutement

Point n°3 : urbanisme – debat sur les orientations generales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal infra communautaire coteaux sud

Point N°4 : Désertification medicale

Point n°5 : eclaireage public – sondage

POINT N°1 – AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER CENTRE BOURG – MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur le Maire a exposé les éléments suivants :

Le projet d'aménagement urbain et paysager sera conçu autour d'une réflexion participative avec les habitants et les commerçants.

Il a proposé à cet effet que soit engagée prochainement une rencontre technique sur les sites à valoriser : aménagement de ses espaces publics en coeur de bourg : le boulevard du Midi, l'avenue de Bergougnan, la place de la Promenade, le jardin de la Poste et la rue de l'Eglise.

Des pistes de modalités de concertation, ressort en effet celle d'un diagnostic en marchant, où les usagers seront amenés à appréhender les travaux qui pourraient être engagés et faire part de leurs attentes et ressentis.

La réflexion pourrait s'étendre à la place de la Mairie, espace central de la Bastide.

Il s'agit de prélever des informations de toutes natures sur les lieux observés selon plusieurs thématiques :

- les perceptions de l'espace,
- les fonctions urbaines, les usages,
- la place de la nature,
- les mobilités.

Les objectifs sont :

- de poser un diagnostic collectif de l'état actuel,
- de définir les besoins de la population par rapport à ces espaces,
- de recueillir des idées d'aménagements.

A l'issue de la rencontre, un compte-rendu des échanges et un scénario de synthèse sera élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre.

Il servira de «cahier des charges» pour la conception des aménagements futurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, les modalités d'organisation de la concertation.

SUBVENTIONS

Il est exposé que dans le cadre de l'instruction des demandes de subvention , les partenaires institutionnels prescrivent l'approbation des futurs travaux d'aménagement urbain et paysager ainsi que la validation des plans de financement projeté.

La commune ayant planifié les instructions de demande de subvention à fréquence annuelle, il est proposé d'approuver les modalités de la deuxième tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le plan de financement comme suit ainsi que la sollicitation des subventions s'y affèrent.

Tranche 2 : 386255 euros HT

	Taux	Montant HT
Etat Detr	30%	115 876
Conseil Departemental	Soit 40% 150000 Soit 20%150 000 23,30%	90 000
Conseil Regional	20%	77 250
Commune et intercommunalité autofinancement	26,70%	103 129
total	100	386 255

POINT N° 2 VILLAGE VACANCES – CONTRAT DE PROJET

Par délibération N°82/2020, il a été créé un emploi de gestionnaire-développement du camping et village vacances. Il est proposé de réajuster les conditions de recrutement de ce contrat sur la base des nouvelles grilles indiciaires de rédacteur à l'échelon 5.

Il a été précisé par ailleurs que l'exigence de diplômes pourra être compensée par une expérience similaire et significative de plus de deux ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré , à l'unanimité, a approuvé les conditions financières et de niveau de recrutement ; précisé que la délibération N°82/2020 a été modifiée en ce sens, sur les dispositions financières et de recrutement a minima bac+2.

POINT N° 3 PADD- PLUI DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Par délibération n° 2019-29 du 21 février 2019, le conseil communautaire a engagé la réalisation de 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux infracommunautaires sur son territoire : « Coteaux nord », « Coteaux sud » et Cœur et plaine de Garonne ».

Ces plans locaux comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit notamment

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, *d'équipement*, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune



Vu le débat qui s'est tenu le 16 décembre 2021 en conseil communautaire portant sur un PADD commun à l'ensemble du territoire, qui doit être décliné par secteur infracommunautaire pour devenir opposable,

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD à l'assemblée en précisant par ailleurs, qu'il a fait l'objet d'un débat préalable en conseil communautaire le 07 juillet 2022 et déclare le débat ouvert.

**Après cet exposé,
Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du PADD du PLUi**

POINT N° 4 DESERTIFICATION MEDICALE

Monsieur le Maire a exposé avec regret qu'un médecin de la maison de santé quitte la commune.

De manière générale, de nombreux territoires, qui plus est sur les territoires ruraux, sont confrontés à une carence de médecine de proximité.

Il a précisé à cet effet qu'en étroite partenariat avec les institutions ; la maison de santé et la communauté de communes, des recherches avaient été lancées.

L'ensemble des maires du canton et plus précisément du bassin de vie de Boulogne-sur-gesse a été associé pour concentrer les modalités de recrutement et pérennisation de ce service indispensable à une population de plus en plus fragile.

Cette profession indispensable et étroitement liée au renouvellement urbain et développement harmonieux du territoire nécessite que l'on déploie des moyens appropriés.

Monsieur le Maire a précisé qu'en sus des actions menées par l'ensemble des partenaires, la commune, avec l'accord de l'assemblée, diligentera un cabinet de recrutement spécialisé dévoué à cette recherche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la désignation d'un cabinet de recrutement.

POINT N° 5 ECLAIRAGE PUBLIC

Il est exposé que dans une démarche d'économies d'énergie et de maîtrise des dépenses publiques, il convient de réfléchir aux possibles dispositifs d'extinction de l'éclairage sur la commune dans un contexte inflationniste.

Il est proposé d'associer les habitants à cette prise de décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les modalités de concertation.

Dit qu'un questionnaire sera adressé à l'ensemble des habitants pour recueillir leur avis.

Fin de la séance : 23 heures

